**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Réaménagement des routes cantonales entre Chavannes-des-Bois et Chavannes-de-Bogis

Quinze millions pour renforcer la sécurité des usagères et usagers et préserver la faune

Le Conseil d'Etat présente au Grand Conseil une demande de crédit d'ouvrage de 15.4 millions de francs pour réhabiliter les routes cantonales entre Chavannes-des-Bois et Chavannes-de-Bogis. Prévus dès 2025 pour une durée de trois ans, les travaux visent à améliorer la sécurité de l'ensemble des usagères et usagers, notamment grâce à la rénovation de la chaussée, l'amélioration de sa géométrie et la création de mesures en faveur de la mobilité douce. Une amélioration du dispositif de protection de la faune est également prévue dans cette région à forte valeur écologique.

Les routes cantonales reliant Chavannes-des-Bois et Chavannes-de-Bogis (RC 3 et RC 7) constituent une liaison majeure avec la France voisine et sont empruntées chaque jour par près de 11'000 véhicules pour le tronçon le plus fréquenté.

À l'heure actuelle, la chaussée est trop étroite tandis que la structure, vieillissante, présente de nombreuses dégradations et n'est plus adaptée aux charges de trafic actuelles. L'absence d'aménagements pour les piétonnes, piétons et cyclistes sur cet axe routier péjore la sécurité des déplacements. Enfin, les mesures environnementales doivent être renforcées dans ce secteur accueillant des zones écologiques d'importance nationale, de part et d'autre de la route.

Une première version de ce projet de réhabilitation avait été soumise au Grand Conseil et renvoyée par ce dernier au Conseil d'Etat le 6 février 2024 pour informations complémentaires et nouvelles propositions. Le projet faisant l'objet du présent crédit intègre des mesures complémentaires en faveur de la mobilité active et de la préservation de la faune.

D'une longueur de 3.2 kilomètres, ce dernier prévoit ainsi l'élargissement de la chaussée et la correction de sa géométrie afin d'améliorer la sécurité du trafic. Les déplacements à pied ou à vélo seront également plus sûrs grâce à la réalisation d'un

trottoir d’environ 250 mètres reliant le chemin des Mouilles au chemin du Pont de Grilly, à la création de bandes cyclables et à la rénovation d’un itinéraire de la Suisse à vélo dans le bois de Portes. Des mesures pour les petite, moyenne et grande faunes sont également planifiées : 43 passages à batraciens et des gouilles à amphibiens seront créés, tandis qu’un nouveau système d’avertissement sera aménagé afin de prévenir les collisions éventuelles entre la faune et les utilisatrices et utilisateurs de la route. Enfin, le système d’évacuation des eaux de chaussée sera rénové.

Sous réserve de l’approbation du crédit par le Grand Conseil, les travaux débuteront en 2025 pour une durée de trois ans avec la pose de la couche de roulement en 2028.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 28 novembre 2024

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DICIRH, Nuria Gorrite, conseillère d'Etat

TÉLÉCHARGEMENT(S)